

23 JUIN 1972

0208/J.S.4.8.-

cl

Monsieur le Directeur de l'Ecole de Police,
RUHENGURI.-

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre note manuscrite du 13 courant par laquelle vous me transmettez 6 cartes vertes et 3 cartes rouges pour les joueurs KABISA, GAKWANDI et RWABATARE.

Je porte également à votre connaissance que les photos et identité complète des intéressés me sont déjà parvenues. Il m'est impossible de pouvoir les ajouter à la liste des joueurs admis à participer au Championnat National 1972, étant donné que ce serait contrevenir au Règlement provisoire régissant le Championnat de Football du Rwanda qui est entré en vigueur à partir du 11 juin 1972.

Toutefois, je garde leurs cartes et photos pour leur affiliation éventuelle à votre équipe la saison sportive 1973-1974.-

LE SECRETAIRE D'ETAT A LA
JEUNESSE ET AUX SPORTS
LE CAPITAINE BIZIMANA